

Procédure d'inscription pour logement

Afin de vous guider au mieux dans vos demandes, la procédure ci-joint vous permettra d'obtenir les principales informations nécessaires pour la constitution de votre dossier.

Visite

Il vous sera possible de trouver les coordonnées de la personne gérant les visites dans les détails de l'offre. Nous vous invitons à prendre contact avec cette personne afin d'organiser au mieux un rendez-vous pour la visite ou pour toute question en rapport avec l'offre.

Demande de location & documents à fournir

Le formulaire de demande de location doit être dûment rempli puis imprimé, daté et signé par vos soins. Vous devez également vous engagez à avoir visité le / les bien(s) immobilier(s).



Important: Seul les dossiers complets seront traités.

Les documents suivant doivent être joints pour toutes personnes amenés à signer le bail et/ou se portant garant.

1. Pièce d'identité.

- Genevois : Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport.
- **Confédérés** : En plus de pièce d'identité, le permis d'établissement.
- **Etrangers**: En plus de la pièce d'identité, le titre de séjour.

2. Revenus bruts / gains.

Toutes attestations de revenus valide :

- Une attestation de votre employeur.
- Les 3 dernières fiches de salaires délivrées par l'employeur.
- indemnités de chômage, décisions de rentes AVS, AI, OCPA.
- Décompte(s) de prestations d'assistance (Hospice général...).
- Contrat d'apprentissage, bourses d'études, ...
- Bilan certifié pour les indépendants.
- (Subsides d'assurance).

3. Poursuites.

Une attestation de l'Office des Poursuites et des Faillites d'une validité de 3 mois.

⇒ Canton de Genève.

L'obtention de votre attestation peut se faire soit au guichet, par correspondance, par internet (la demande par internet est moyennant un délai d'une semaine pour l'obtention du document) ou auprès de l'Office de la Poste.

Coordonnées : Office des Poursuites

Rue du Stand 46. Case Postale 208 – 1211 Genève 8

Tél: 022.388.90.90

Horaires d'ouverture des guichets : 8h30 à 15h30 sans interruption.

http://ge.ch/opf/attestations

Pour plus d'informations et de renseignements sur les frais, nous vous invitons à vous rendre sur le site de l'Office des Poursuites et des Faillites à l'adresse internet suivante :

http://ge.ch/opf/attestation-de-non-poursuite

⇔ Canton de Vaud.

Une attestation de l'Office des Poursuites et Faillites de votre district. Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre à l'adresse internet suivante :

http://www.vd.ch/themes/economie/poursuites-et-faillites

⇒ Canton du Valais.

Une attestation de l'Office des Poursuites et des Faillites du canton du Valais.

Coordonnées : Office des poursuites

Avenue de Beauregard 13, 1700 Fribourg

Tél: 026.300.94.00 Fax: 026.300.94.49

Horaires: 8h30-11h30 / 14h00-17h00 Du lundi au vendredi.

Vous pouvez obtenir vos attestations au guichet de l'Office des Poursuites et Faillites du canton du Valais.

- ⇒ Contre de paiement de CHF 17.- par attestation.
- ⇒ En vous y présentant personnellement muni d'une pièce d'identité.
- ⇒ Représenté par un tiers muni d'une procuration ainsi que d'une copie de votre pièce d'identité.

4. Situation personnelle.

Selon votre situation actuelle, joindre:

- ⇒ Jugement de divorce ou de séparation de corps mentionnant les éventuelles pensions alimentaires ou mesure ou mesures provisoires, ainsi que de l'autorité parentale.
- ⇒ Un certificat de grossesse.
- ⇒ Si l'un des candidats va cesser son activité professionnelle dans les mois suivant la présente demande, joindre lettre de démission et l'accusé de réception de l'employeur.
- ⇒ Tout autre document pouvant être utile.

Dépôt de votre dossier

Votre dossier doit comprendre le formulaire d'inscription, les documents mentionnés précédemment et nous vous invitons à les déposer à notre réception ou nous les adresser par courrier, fax ou email.

Coordonnées:

Régie Zimmermann

Rue de Richemont 19, CP 68 – 1211 Genève 11

Tél: 022.909.25.25 Fax: 022.909.25.50

E-mail: <u>info@regiezimmermann.ch</u>